

Méthodologie >>> du diagnostic à l'action

Envahissante? L'éradiquer ou la réguler...

La question des plantes envahissantes débute toujours par la même question : « Quelle est la gravité de la situation ? » Faut-il éradiquer la plante et... est-ce possible, ou doit-on la maintenir à un niveau de présence acceptable? Seul un diagnostic permet de répondre sereinement à ces questions. Il permet en outre d'envisager l'avenir et de préparer un suivi adapté à l'objectif poursuivi.



Envisager, d'une manière globale, les problèmes posés par la colonisation d'un site par une plante envahissante, c'est possible... À condition toutefois d'effectuer un diagnostic, préalable à toute proposition d'action. Pour agir efficacement, ce diagnostic doit être établi pour chaque unité de gestion, celle-ci étant entendue comme une surface sur laquelle les conditions de milieu et les usages sont relativement homogènes. Les objectifs et les moyens de gestion de cette unité doivent, eux aussi, être homogènes. Différents facteurs devront alors être pris en compte, qui permettront de cerner les caractéristiques de la colonisation puis celles de la gestion du site. Précisément, il est important d'évaluer le niveau de nuisance ainsi que le niveau de risque provoqué par l'envahissante.

Caractériser la colonisation

Effectuer un diagnostic, c'est en tout premier lieu être capable de caractériser la colonisation, et donc se pencher sur son origine. Est-elle ponctuelle ou régulière et continue? L'importance de cette contamination sera cernée par la réponse à d'autres questions, telles que le nombre d'unités de gestion touchées par le recouvrement des envahissantes, le type de surfaces concernées (surfaces continues ou par taches?). Selon les moyens et l'intérêt, ce travail donnera lieu à une cartographie précise ou à une description plus rapide, en utilisant par exemple des classes de recouvrement. Mais le gestionnaire devra également se pencher sur les relations avec les zones avoisinantes. Il cherchera à déterminer un degré de risque de propagation et à envisager des possibilités d'isolement.

Caractériser la gestion

La gestion du site devra également être appréhendée comme un facteur déterminant du diagnostic. Il convient, en effet, de cerner les facteurs influençant l'espèce envahissante et les possibilités d'agir sur son développement ou sa régression. Diverses hypothèses de travail devront être analysées: enlèvement plus ou moins systématique des plantes, traitements physiques ou chimiques. On n'oubliera pas de prendre en compte des éléments techniques, telle la possibilité d'accès pour des engins mécaniques. La portance des sols, la taille des chemins sont des éléments primordiaux lorsqu'il s'agit de traiter ou encore évacuer les résidus.

Enjeux liés au site

Une colonisation identique conduira à un diagnostic différencié en fonction des usages et intérêts du site. Ainsi le gestionnaire prendra-t-il en compte les intérêts biologiques et écologiques, les usages. Souvent, d'ailleurs, ces usages sont perçus de manière individuelle, sans prise en compte de leurs interactions et de leur niveau de compatibilité. Ne pas occulter non plus le cadre réglementaire: le site est-il classé, inscrit, s'agit-il d'une réserve naturelle, d'une réserve volontaire, d'un Sage?... Ce cadre influe à la fois sur les objectifs de gestion du site, mais également sur les moyens techniques à mettre en œuvre et sur les procédures. L'usage de produits chimiques est souvent interdit dans les réserves; il peut l'être dans le cadre d'un Sage, il est obligatoire de demander une autorisation de travaux pour un site classé... Les objectifs prioritaires du site et de chaque unité, tels que définis par leur gestionnaire, sont eux aussi à prendre en compte. Pratiquement, toutes ces indications seront reportées sur une feuille type, de manière à n'oublier aucun élément. Alors les gestionnaires devront et pourront définir précisément les objectifs de lutte contre l'envahissante: s'agit-il de l'éradiquer, de la réguler ou de la maintenir à un niveau de présence acceptable? ■

ADAPTATION DE LA FICHE MÉTHODOLOGIQUE, RÉALISÉE POUR LA JUSSIE, PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES.

SÉNEÇON DU CAP
© S. Brunel, AME/CBNMP

CERTAINES PLANTES ENVAHISSANTES SONT TOXIQUES, C'EST LE CAS DE L'AMBROISIE, TRÈS ALLERGISSANTE. Des arrêtés préfectoraux ont été pris, en Languedoc Roussillon et plus récemment dans le Vaucluse, interdisant leur plantation, au titre de la santé publique.

© F. Billeton, AME

OPUNTIA UNULATA



« Un postulat indispensable est qu'aucune des techniques d'intervention disponibles ne peut être généralisée comme une recette. Les choix des techniques d'intervention doivent faire l'objet d'une analyse préalable. Le schéma ci-dessous représente les éléments d'analyse qui devraient permettre d'arriver à un choix final argumenté. Ces éléments d'analyse intègrent les informations disponibles sur les usages et les nuisances, sur la plante elle-même (biologie et écologie), sur son mode d'occupation du milieu (répartition en profondeur, type de biotopes...), sur le milieu lui-même, donc sa connectivité avec d'autres milieux où pourraient se produire des impacts directs ou différés des interventions techniques définies. » ALAIN DUTARTRE

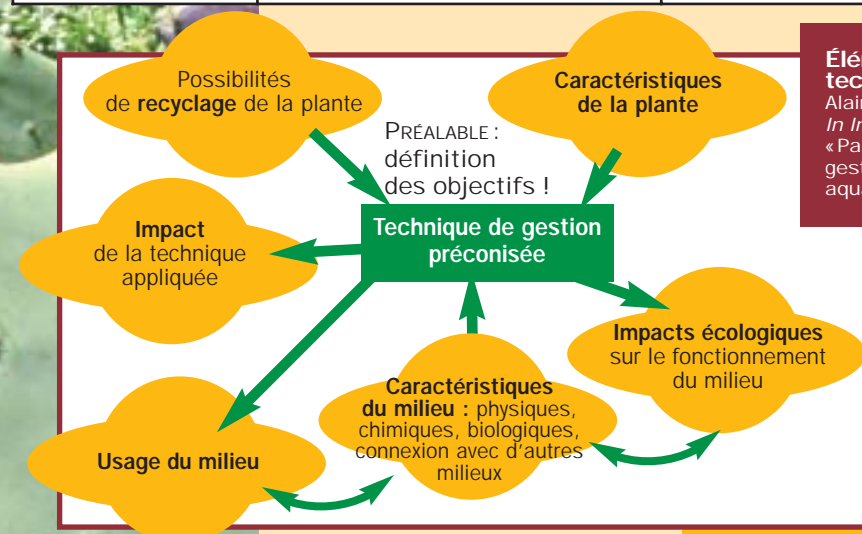
contre les envahissantes

Techniques et précautions

Technique	Précautions	Conditions de mise en œuvre
Fauche et coupe A priori très insuffisantes compte tenu des possibilités de multiplication, demandera des efforts répétés.	Certaines plantes sont allergisantes, voire toxiques (ailante, ambroisie). La protection des personnes lors des travaux est obligatoire. Le choix de la saison peut limiter la repousse. <i>Exemple : coupe en août ou septembre pour le robinier - RN île de la Platière.</i>	Agir avant la présence de graines. Risque de reprise vigoureuse à partir du pied selon les espèces (ailante). L'exportation des résidus est obligatoire. Prévoir un entretien les années suivantes pour résorber les repousses. Les souches peuvent être dévitalisées sur place. <i>Exemple : souches d'ailante traitées au sel - RN Baie de Canche.</i>
Broyage	Appliqué aux plantes se reproduisant par bouturage, le résultat peut être catastrophique. Cette technique revenant, dès lors, à faire du bouturage à grande échelle.	Coupe au cours de laquelle les tiges sont hachées. Technique censée faciliter la décomposition des débris restant sur place.
Brûlage	Technique non sélective. Par ailleurs, les graines peuvent résister.	Penser à l'incinération des produits de fauche ou d'arrachage.
Pâturage	La consommation de certaines espèces n'est pas sans risque de toxicité. L'invasive n'étant pas consommée, cette technique peut favoriser l'envahissement.	Les bêtes refusent de consommer certaines envahissantes, notamment quand les plants sont jeunes. À envisager après une taille ou un arrachage (<i>bons résultats sur le baccharis - RN Nohédès</i>)
Arrachage (manuel ou mécanique) et dessouchage (pour les ligneux)	Difficile si les souches sont profondes ou si les racines sont de type rhizomes (le moindre tronçon est susceptible de bouturer).	Exportation obligatoire. Attention aux capacités de bouturage.

Combien ça coûte?

Le diagnostic peut être effectué par des techniciens formés, de diverses structures de gestion ou de conseil. Son coût peut être très variable. À titre d'exemple, sur la Vienne, le diagnostic des plantes aquatiques envahissantes, réalisé par le Cemagref, comprend une mission cartographique, avec définition des priorités et des modalités d'intervention. Il est estimé à 76 euros/km de rivière.



Éléments de choix de techniques d'intervention - Alain Dutartre
In Ingénieries n° 30 - juin 2002
« Panorama des modes de gestion des plantes aquatiques ».

>>> Alain Dutartre • Unité de recherche qualité des eaux • Cemagref - 50, avenue de Verdun - 33612 Cestas cedex
Tél. : 05 57 89 08 52.
Mél : alain.dutartre@bordeaux.cemagref.fr